



Prises de vue dans le local de travail

Par **DoraViegas**, le **20/09/2016** à **11:07**

Bonjour,

A la demande de mon employeur je prends de photos dans son atelier pendant la création, ses photos sont utilisées dans la presse catalogues sites etc...

Je n'ai pas de contrat de photographe...je suis assistante

A qui appartient les photos ? qui doit les signer?

Merci d'avance

Bien cordialement

Dora

Par **Tisuisse**, le **20/09/2016** à **11:53**

Bonjour,

Il me semble que, si vous êtes salarié et que prendre des photos fait partie de votre contrat de travail, elles appartiennent à votre entreprise.